

vie publique qui se trouve ébranlée du fait que le Gouvernement a renié les promesses et les engagements qu'il avait pris envers le peuple.

Je parlerai d'abord de ce que je connais le mieux, autrement dit de mon propre comté. Autrefois, les deux principales industries étaient l'agriculture et l'exploitation forestière. Les cultivateurs et leurs fils travaillaient dans la forêt en hiver et dans les scieries en été. Cela dura pendant des années; tout le monde travaillait et tout le monde était content. Mais il arriva que l'industrie forestière disparut et les fils de cultivateurs durent chercher du travail ailleurs. Heureusement, nous avions un tarif protecteur et, grâce à lui, de nouvelles industries prirent la place de celle qui venait de disparaître; on a ainsi créé des villes manufacturières.

Qu'on me permette de citer quelques chiffres pour indiquer ce que ces établissements industriels de mon comté représentent en capitaux, personnel et salaires. Les capitaux s'élèvent à environ \$9,265,000; les employés sont au nombre de 2,344 et les salaires forment une somme totale de \$2,026,200 par année. Cela démontre, monsieur l'Orateur, ce que peut être l'industrie dans un seul comté d'Ontario. Or ces industries n'ont pu se développer que grâce à la protection. Les chiffres que j'ai cités ne représentent pas toutes les industries; ils ne s'appliquent qu'aux principales et là-dessus les deux-tiers des capitaux sont placés dans les fabriques de lainages. Ces établissements ont permis aux gens de rester dans le comté et ont procuré du travail aux fils et aux filles de cultivateurs qui ne voulaient pas cultiver la terre; de plus ils ont procuré un marché pour la quasi totalité des produits agricoles du comté. Nuire à la prospérité de ces industries, c'est nuire au bien-être de tous les habitants du comté, hommes, femmes et enfants, aussi bien ceux des fermes que ceux des usines.

Permettez-moi de signaler l'effet que cela doit avoir sur l'industrie textile, qui est une des plus grandes industries du Canada. En effet, elle représente un capital de 65 millions et possède 124 usines réparties dans différentes provinces. Comme l'indiquent les importations, elle souffre plus que toute autre de la concurrence anglaise. Au cours de l'exercice finissant le 31 mars 1922, on a importé du Royaume-Uni, sous l'empire du tarif de préférence, pour 90 millions de dollars de marchandises. Là-dessus, il y avait pour 22 millions de lainages, ce qui prouve que l'industrie en question a le plus à souffrir des importations facilitées par la préférence

anglaise. Plus on augmente cette préférence, plus on importe de lainages d'Angleterre, comme je vais le démontrer tout à l'heure et plus notre production diminue, ce qui fait que nos ouvriers n'ayant plus d'ouvrage émigrent aux Etats-Unis.

L'industrie des lainages au Canada s'est trouvée gravement menacée le jour où l'on a augmenté de 10 p. 100 la préférence britannique. En 1900, le ministre des Finances actuel (M. Fielding) a porté la préférence britannique à 33½ p. 100 du tarif général. Entre 1900 et 1907, quatre-vingt-huit fabriques de lainages fermèrent leurs portes et cette industrie fut presque anéantie. La dépression devint si grande dans cette industrie que le ministre actuel des Finances fit une enquête approfondie et fixa le tarif de préférence sur ces marchandises à 14.29 p. 100 du tarif général. Ce tarif est demeuré pour ainsi dire le même jusqu'en 1922, alors que le même ministre des Finances réduisit de 2½ p. 100 le tarif sur certains articles importés de Grande-Bretagne comme les flanelles, tissus, tweeds, sous-vêtements, articles tricotés et ainsi de suite. L'effet a été immédiatement marqué par une augmentation dans les importations d'articles anglais. Pendant les dix mois se terminant en janvier 1923, et en appliquant une moyenne jusqu'à la fin de mars 1923, voici quelles ont été les augmentations dans les importations de lainages et tricots venant de Grande-Bretagne, augmentations provoquées par cette réduction faite dans le tarif.

Valeur totale des lainages et tricots importés en Canada.

Exercice clos mars 1922..	\$20,680,208
Exercice clos mars 1923..	29,484,079

Augmentation approximative de 43 p. 100

Marchandises mesurées importées au Canada:

Exercice clos mars 1922..	12,208,523 verges
Exercice clos mars 1923..	18,793,613 verges

Augmentation approximative de 54 p. 100

Bas et chaussettes importés au Canada:

Exercice clos mars 1922..	257,089 douz. de paires
Exercice clos mars 1923..	610,372 douz. de paires

Augmentation p'approximative de 138 p. 100

Cela démontre la sérieuse influence de l'augmentation de la préférence britannique sur notre industrie canadienne des lainages. Peu de fabriques du Canada emploient leurs ouvriers continuellement; de fait, la concurrence est si vive que toute autre diminution aurait un effet très grave. Aujourd'hui, la situation est plus sérieuse encore qu'elle ne l'était en 1900. L'industrie britannique ne peut trouver de marchés sur le continent à cause du manque de fonds et les Etats-Unis lui sont fermés par le tarif, c'est pourquoi elle dirige son attention vers le marché canadien. L'industrie britannique est une puissante machine très bien agencée. Il est d'autres causes qui font que l'industriel anglais peut produire à meilleur